

Vu la résolution CE25 1973 du comité exécutif du 3 décembre 2025 approuvant les règlements numéros 1638, 1639, 1640, 1641 et 1642 de la Ville de Westmount;

Vu les articles 137.3 et 264.0.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Je certifie que les règlements numéros 1638, 1639, 1640, 1641 et 1642, adoptés le 18 septembre 2025 par le conseil municipal de la Ville de Westmount, sont conformes aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire et en délivre le présent certificat ce 5 décembre 2025.



---

Le greffier adjoint de la Ville  
Maître Domenico Zambito

Montréal, le 5 décembre 2025